



**MAIRIE**  
DE  
**CHATEL**  
HAUTE-SAVOIE

Code Postal : 74390

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

# Annexe sanitaire : Ordures ménagères

*Novembre 2010*

### Sommaire

1) Déchets.....	2
1.1) Ordures ménagères .....	2
1.1.1) Collecte .....	2
1.1.2) Tonnage collecté .....	2
1.1.3) Traitement .....	2
1.2) Tri sélectif .....	3
1.2.1) Collecte .....	3
1.2.2) Tonnage collecté.....	3
1.3) Déchetterie .....	3
2) Enjeux .....	4

## 1) Déchets

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est portée par la commune de Châtel. De ce fait elle organise l'ensemble des services associés à la collecte au transport et au traitement des déchets ménagers.

### 1.1) Ordures ménagères

#### 1.1.1) Collecte

Le fonctionnement de la prise en charge des ordures ménagères est réparti ainsi :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte effectuée en régie
  - 1 à 2 collectes hebdomadaires hors saison,
  - 3 tournées hebdomadaires en période estivale,
  - 4 tournées hebdomadaires en période hivernale.
- Traitements des ordures ménagères : marché public à bons de commande avec la SATOM (CH)

#### 1.1.2) Tonnage collecté

Le tonnage moyen collecté sur les 3 dernières années est de 1 261,14 Tonne/an. Au cours de l'année, le tonnage collecté en période hivernale (Février/Mars) est 5 à 6 fois supérieurs à ceux des périodes creuses d'Octobre/Novembre :

- Minimum collecté, Octobre : environ 33 Tonnes
- Maximum collecté, Mars : environ 190 Tonnes

Depuis l'installation de la collecte sélective des emballages et papiers ménagers en apport volontaire, début 2009 (9 points de tri répartis sur la commune), une baisse de 42,5 tonnes a été observée entre 2008 et 2009.

#### 1.1.3) Traitement

La Société Anonyme pour le Traitement des Ordures Ménagères (SATOM) basée à Monthey en Suisse, est titulaire du marché de traitement des ordures ménagères de la commune de Châtel pour la période 2010-2013. L'usine utilise des procédés permettant de récupérer les métaux ferreux et non ferreux issues des déchets ménagers et emploie la cogénération pour la leurs valorisations énergétiques.

Selon les données du rapport annuel 2009 de la SATOM, pour une tonne de matière incinérée il ressort :

- 21,81 kg d'acier
- 2,65 kg de métaux non ferreux

- 197 kg de Mâchefer valorisable
- 663,92 kWh d'électricité

## 1.2) Tri sélectif

### 1.2.1) Collecte

La collecte sélective des déchets ménagers se fait via 9 points d'apport volontaires en colonne semi enterrées réparties sur l'ensemble de la commune pour les emballages, papiers, journaux et magazines et via environ 60 colonnes aériennes et semi enterrées pour le verre.

La commune fonctionne en flux mélangé pour la collecte et le tri des papiers et emballages ménagers. Un marché à bon de commande avec la société Ortec garantie ce service pour la période 2010-2013. La société Icart est titulaire du marché de collecte et de transport des déchets de Verres pour la même période.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ce service s'effectue en partenariat avec Eco emballages et Eco folio. Ainsi, ces déchets sont collectés, triés (Ortec, Icart) puis valorisés par des sociétés agréées, dans le cadre de la garantie de reprise.

### 1.2.2) Tonnage collecté

Le tri sélectif des emballages ménagers est en place depuis novembre 2008, ainsi ont été collectés :

- Fin 2008 : 0,4 tonne d'emballages/papiers
- Année 2009 :
  - Emballages : 12,39 Tonnes
  - Papiers : 17,05 Tonnes

La collecte sélective du verre est elle en place depuis 2001. Quantités collectés/an :

- 2008 : 275,73 Tonnes
- 2009 : 270,67 Tonnes

## 1.3) Déchetterie

Une déchetterie, située route de Pré la Joux, est à disposition des résidents de la commune de Châtel. Les particuliers sont limités à 5m<sup>3</sup> annuelle pour les bois/déchets verts/déchets inertes et pneus (4 unités) alors que les professionnels sont facturés dès leur premier dépôt.

Le règlement de la déchetterie édicté en 2009 autorise les dépôts suivants :

- Verres
- Emballages et papiers ménagers
- Bois (environ 130 Tonnes/an)
- Encombrants (environ 200 Tonnes/an)
- Huiles de friture (environ 2000 Litres/an)
- Huiles de vidanges (environ 1000 Litres/an)

- Ampoules basse-consommation (environ 200kg/an)
- Batteries et piles (environ 300 kg/an)
- Ferrailles (environ 80 Tonnes/an)
- D3E -déchets électriques-électroniques (environ 25 Tonnes/an)
- Déchets inertes
- Pneus (environ 3 Tonnes/an)

## 2) Enjeux

La commune de Châtel en se basant sur le Plan Départementale d'Elimination des déchets ménagers et le contexte local, se doit poursuivre sa participation pour une gestion efficace des déchets ménagers.

Ainsi, le développement de la collecte sélective des emballages ménagers avec l'implantation de nouveaux points d'apports volontaires sur le territoire communal, la mise à disposition de nouvelle filière de traitement pour les déchets ménagers et assimilés et la gestion collective de certains services seront la base des objectifs communaux.

Il convient en parallèle de mener des actions ciblées en visant :

- La réduction à la source des productions de déchets,
- L'émergence de filière de traitement adaptée,
- La maîtrise des coûts de gestion des déchets.